



PROCES VERBAL DE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 25 MARS 2021

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un à 20h30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Philippe KERNINON, Dominique POUJADE, Joël STERNENBERG, Jean-Marc BOUVET, Karl CAMPDORAS-RAGON, Bertrand CLÉDEL, Quentin SAURIN

Mmes Isabelle CEPEDE-LASCOSTE, Sylvie COMBALIER, Delphine AUVRAY, Maryse LASCOSTE, Béatrice PARET, Josiane ROCHER, Sandra RITTER

EXCUSE(S) : /

REPRESENTÉE (S) : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Joël STERNENBERG

DATE DE CONVOCATION : 18 mars 2021

M. le Maire demande l'accord des élus pour rajouter deux points à l'ordre du jour de cette séance :

15- Participation financière de la commune au SIVU Miers-Alvignac

16- Participation financière de la commune au SIVU Miers-Alvignac – reversement taxe foncière usine d'embouteillage

Les élus acceptent à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la séance du 25 février 2021 est adopté à l'unanimité.

2) INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Diverses revues parvenues en Mairie.

3) RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

Isabelle Cépède-Lascoste :

Adressage

Après des allers retours entre le SDAIL et la commission de travail, le listing avec les nouvelles adresses pour toutes les maisons de la commune a été validé par les membres de la commission.

Le chemin qui avait été oublié, chemin en terre allant de la route de Lagorce vers Cantecor et desservant 3 maisons, sera nommé « chemin du cyprès ».

L'étape suivante sera le travail sur le terrain : le SDAIL viendra sur place pour effectuer les mesures et définir le début et la fin des rues.

Dates prévues : le 27/04 et le 04/05 + un troisième jour à programmer.

Dans le prochain bulletin municipal, un paragraphe sera consacré à l'adressage pour communiquer sur l'avancement du dossier avec la population, et un plan présentant le nom des voies sera mis à la disposition du public.

Bibliothèque

La bibliothèque du Lot va récupérer les anciens livres et 500 à 600 nouveaux livres vont être à la disposition des habitants.

Maryse Lascoste :

Commission Tiers-lieu

Une réunion avec les associations et les jeunes du village est programmée le 10 avril à 10h30 pour faire une synthèse de leurs idées pour l'aménagement de ce lieu.

Local commercial

Mme Schnelle et M. Pennings, les futurs locataires du local, ont été reçus vendredi matin pour un entretien et une visite de locaux.

Ils ont fait part de leur contentement d'avoir été sélectionnés et de leur satisfaction du travail effectué par la mairie pour la remise en état des extérieurs.

Un bail précaire sera signé pour une location à partir du 1^{er} mai 2021.

Les locataires sont à la recherche d'une maison avec garage pour pouvoir stocker leur matériel.

Appels téléphoniques aux personnes de plus de 75 ans

Toutes les personnes de sa liste ont eu un rendez-vous pour la vaccination.

Béatrice Paret :

Pas d'infos pour cette fois-ci.

Josiane Rocher

Elle a participé au groupe de travail sur l'adressage.

Réunion Cœur de Village - Cauvaldor

Une troisième réunion a eu lieu : réunion très courte où n'ont pas abordés de sujets très concrets.

Quentin Saurin :

Site web

Les mises à jour sont en cours.

La version pour mobile est en ligne.

Philippe Kerninon

SIVU L'Etoile

Un Conseil d'école s'est tenu le 18/03 :

- le poste d'enseignant créé à la rentrée 2020 vient d'être officialisé et sera donc maintenu sur le RPI,
- pour la rentrée 2021 les effectifs prévus sont supérieurs à 130 élèves,
- la répartition des classes se fera de la façon suivante : Alvignac = maternelles et CP / Miers = CE1 / Rocamadour = CE2-CM1-CM2.

Les maîtresses remercient la mairie pour le spectacle offert.

Une liste de travaux pour chaque école a été transmise.

Pour l'école d'Alvignac, il faudra réfléchir à un projet d'aire couverte.

Bulletin communal

Il faut commencer à réfléchir sur le prochain Petit Bulletin qui pourrait sortir courant avril.

Karl Campdoras-Ragon :

Parcours de santé

Le panneau du départ sera installé la semaine prochaine.

Des panneaux sont à mettre en place sur la boucle allant vers Sparoutou.

Il semble que le parcours de santé soit fréquemment emprunté par la population locale ainsi que d'autres personnes. Cette réalisation est très appréciée.

Un courrier de remerciements sera à envoyer aux financeurs avec une photo du panneau qui sera mis en place.

Marché

Le marché saisonnier débutera le 11/04.

Tous les marchands de l'année dernière reviennent, plus F. Lacarrière qui viendra également proposer des œufs de sa production.

Le règlement et la fiche d'inscription mentionnant le RGPD ont été envoyés aux vendeurs.

Les emplacements de chacun, le même pour toute la saison du marché, devront être matérialisés.

Le paiement de la place (1,50 €/ml) se fera au cours de la saison.

Bertrand Clédel :

Il est en charge de l'opération « des poules à la maison » : il récupère les poules samedi 27/03 et fera la livraison en suivant.

Dominique Poujade :

Travail des agents

➤ Parcours de santé :

Le nettoyage des jeux a été réalisé.

Les arbres ont été coupés et le bois reste à évacuer.

➤ Place du Marché :

Le coffret en métal a été posé. Reste à définir qui aura la clé pour l'ouverture de ce compteur.

➤ Source Salmière :

Le nettoyage du site derrière le kiosque est terminé.

La plantation de 10 chênes a été réalisée.

Des travaux de peinture restent à faire (ancien wc et Pavillon des eaux).

➤ Assainissement :

Suite à un problème d'évacuation des égouts chez un particulier, la société Causse Vidange et M. Clément Bouysse sont intervenus.

Tout a été remis en place. Toutefois la maison concernée ne pourra pas être raccordée du fait de l'installation actuelle qui passe sous la maison.

➤ Local commercial :

Les travaux sur l'extérieur ont été réalisés. Actuellement les agents sont en train de restaurer l'appentis (changement des poteaux et toiture).

Le bois, intérieur et extérieur, a été traité au xylophène et lasuré (extérieur).

Une clôture grillagée sera posée pour délimiter la parcelle louée.

Eclairage public

Le Cabinet Dejante est venu sur site, sur commande de la FDEL, pour effectuer l'inventaire de l'éclairage public : points lumineux, type d'éclairage et armoires.

Le précédent inventaire va être mis à jour avec La Châtaigneraie et Les Malaudes qui n'y figuraient pas.

Jean-Marc Bouvet :

Maison d'Accueil Familial (MAF)

Une rencontre avec l'association Ages sans Frontières s'est déroulée le 09/03 : l'association fait un travail de conseil sur les mises en œuvre, le financement, le montage de dossier...mais ne prend pas en charge le côté ingénierie.

Il faut compter 27 mois pour arriver au bout du projet.

Les documents concernant cet organisme et le principe du projet seront transmis aux élus afin de prendre une décision sur qui porte le projet et qui va gérer ce projet.

Ensuite il conviendra de former un comité de pilotage.

La mairie a été contactée par des porteurs de projet privés qui envisagent la réalisation d'une structure d'accueil de séniors. Il faudra s'assurer de l'adéquation entre les deux projets et surtout ne pas pénaliser le projet privé.

SDAIL

L'assemblée générale aura lieu en visioconférence le 30/03.

Joël Sternenberg :

Le Samayou

Une première réunion a eu lieu avec les associations le 23/03.

Les associations ont pu exprimer leurs souhaits et leurs besoins.

Le groupe de travail va se réunir pour un point sur ce qui a été dit afin de pouvoir rencontrer le maître d'œuvre et monter un projet pour faire des demandes de subventions dès la fin de l'année.

Sylvie Combalier :

Lien Social

Organisation de l'anniversaire de la deuxième centenaire en cours.

Sandra Ritter :

Elle travaille avec le groupe « adressage », « commerce » et « lien social ».

Delphine Auvray

Elle a participé au groupe de travail sur l'adressage.

4) POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS

Alvina

Les travaux sur l'usine d'embouteillage continuent.

Les travaux d'électrification vont être faits.

L'objectif est une commercialisation cet été.

Grand Hôtel

Le dossier suit son cours chez le notaire.

5) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire présente aux élus trois Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) transmises par les notaires et reçues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Vente d'une habitation et terrain appartenant à M. Sylvain GAUTHIER, Domaine de Salgues.
- Vente d'un terrain appartenant à M. Bernard CARLUX, La Toye,
- Vente d'un terrain appartenant à Mme Patricia ALLEAUME, Crozille Sud.

Les élus, après étude des documents présentés, considérant que ces biens ne présentent pas d'intérêt particulier pour la commune, décident de demander au Président de la Communauté de communes, titulaire du droit de préemption, de ne pas en faire usage.

6) ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

A. Terlizzi rappelle aux élus que pour permettre à la Commune de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget, en application de l'article 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident d'ouvrir sur le budget 2021, dans l'attente du vote du budget primitif, des crédits :

➤ sur l'opération 78 - Espace Multi Activités pour :

- le paiement de l'acompte n°2 de l'entreprise DE NARDI pour un montant de 19 173,84 € TTC,
- le paiement de la note d'honoraires n°7 du Maître d'œuvre (Atelier d'Architecture Franck Martinez) pour un montant de 25 703,21 € TTC,

- le paiement de la facture n°8 de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (SDAIL) pour un montant de 1 242,00 € TTC.

➤ sur l'opération 47 – Aménagement village pour :

- le paiement de la vérification des installations électriques, nouvellement installées sur la Place du Marché, par l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 336,00 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer tout document relatif à cette décision.

7) CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Le Maire informe les élus que la Mairie ne peut procéder directement à l'encaissement de recettes relatives aux droits de place du marché du dimanche matin. Le recouvrement légal se fait sur émission d'un titre de recettes exécutoire qui transite par le Trésor Public.

Pour que l'encaissement direct en chèque ou espèces puisse être fait légalement, le Maire propose la création d'une régie de recettes, installée au secrétariat de Mairie, qui serait destinée à encaisser ces droits de place.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident :

- de créer une régie de recettes fonctionnant pendant la durée du marché (saisonnier),
- de confier au Maire le soin de fixer son mode de fonctionnement.

8) CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison du surcroît de travail pendant la saison d'été, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'agent polyvalent à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, dans les conditions prévues à l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

DECIDE

Article 1 : De créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 26 mars 2021.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

9) INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, de l'article L361-1 du code de l'environnement et de l'article L311-3 du Code du sport dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du chemin énuméré ci-dessous :

1. Chemin rural de la Sole à Latouille (73m)

Le Conseil Municipal s'engage donc à ne pas vendre ce chemin sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur.

10) COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT COTE ROUSSE

A. Terlizzi présente le compte de gestion 2020 du budget annexe pour le lotissement "Côte Rousse" établi par la Trésorerie de Gramat.

Il s'agit d'un compte de clôture.

En conséquence, les élus adoptent à l'unanimité ce compte de gestion.

11) COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT COTE ROUSSE

Pas d'objet.

12) COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Le Maire présente le compte de gestion 2020 de la Commune établi par la Trésorerie de Gramat.

Il présente également les résultats constatés du Compte Administratif 2020 de la Commune.

Ces documents présentent des résultats strictement identiques. En conséquence, il demande aux élus de se prononcer sur l'adoption de ce compte de gestion.

Les élus déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

13) COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le Maire présente le compte administratif 2020 de la commune qui met en évidence un déficit d'investissement de 45 166,65 €, un déficit sur les restes à réaliser de 35 581,00 €, et un excédent de fonctionnement de 265 598,51 €.

Le Maire quitte ensuite la séance pendant le vote du compte administratif.

I. Cépède-Lascoste, adjointe, désignée par le Conseil Municipal à cet effet, met ce document au vote.

Les élus, après discussion, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2020 de la Commune.

14) AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE

Le Maire, après communication et étude du compte administratif 2020 de la commune et du document ci-dessous présentant les résultats d'exercice et résultats cumulés pour 2020, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	981 656.70 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-122 701.54 €

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses émises	325 613.15 €	742 448.02 €
Recettes émises	280 446.50 €	1 008 046.23 €
Solde d'exécution de l'exercice	-45 166.65 €	
Solde d'exécution cumulé	-167 868.19 €	

Reste à réaliser dépenses d'investissement	- 35 581.00 €
Reste à réaliser recettes d'investissement	- €
Solde reste à réaliser	- 35 581.00 €

Besoin de financement :

Rappel du solde d'exécution cumulé	-167 868.19 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-35 581.00 €
Besoin de financement total	-203 449.19 €

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice	265 598.21 €
Résultat antérieur	981 656.70 €
Total à affecter	1 247 254.91 €

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valident les résultats présentés ci-dessus et décident d'inscrire les crédits suivants sur le Budget Primitif 2021 :

Inscription au budget primitif :

Dépenses investissement (c/001)	- 167 868.19 €	
Recettes investissement (c/1068)	203 449.19 €	
Recettes fonctionnement (c/002)		1 043 805.72 €

15) PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU SIVU MIERS-ALVIGNAC

M. le Maire rappelle aux élus que les statuts du SIVU, votés en 1989, prévoient une répartition de la contribution aux dépenses du syndicat au prorata de la population respective des deux communes membres, Miers et Alvignac.

Cependant, en 2012, la quote-part de chaque commune a été modifiée afin de pourvoir aux dépenses afférentes aux travaux et études nécessaires pour l'agrément de l'eau : 2/3 pour Alvignac, 1/3 pour Miers.

Aujourd'hui les délégués du SIVU Miers-Alvignac ont décidé de remettre en application la règle définie dans les statuts, c'est-à-dire une participation financière basée sur la population légale en vigueur à compter du 1er janvier de chaque année, pour chaque commune.

M. le Maire propose aux élus de valider ce système de participation financière au SIVU Miers-Alvignac à compter du 1er janvier 2021.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident de valider la participation financière de la commune au prorata de la population légale en vigueur à compter du 1er janvier de chaque année.

16) PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU SIVU MIERS-ALVIGNAC – REVERSEMENT TAXE FONCIERE USINE D'EMBOUEILLAGE

M. le Maire rappelle aux élus que l'usine d'embouteillage exploitée par la société ALVINA, sur le domaine de la Source Salmière, a son siège social sur la commune d'Alvignac-les-Eaux, et que le restaurant « Au fil de l'eau » a son siège à Miers.

Afin que le SIVU Miers-Alvignac ait des ressources propres, les délégués du SIVU Miers-Alvignac ont délibéré pour que les communes de Miers et d'Alvignac reversent leur part de taxe foncière, générée par ces deux bâtiments, au SIVU.

M. le Maire propose aux élus de valider la reversion de la part communale de la taxe foncière générée par l'usine d'embouteillage au SIVU Miers-Alvignac.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident de valider la reversion de la part communale de la taxe foncière générée par l'usine d'embouteillage au SIVU Miers-Alvignac.

17) QUESTIONS DIVERSES

Marché

Relancer le planning des présences des élus pour les jours de marchés.

Propriétés de la commune

Une date de visite de tout ce qui appartient à la commune devra être programmée.

Square Armand Fabre

Réfléchir sur le grillage qui entoure ce square : à enlever ou à remplacer ?

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 15 Avril 2021 à 20h 30 au Foyer rural.

Fin de séance à 22h40

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

ISABELLE CEPEDE-
LASCOSTE

PHILIPPE KERNINON

DOMINIQUE
POUJADE

JOEL STERNENBERG

JEAN-MARC BOUVET

KARL
CAMPDORAS-RAGON

BERTRAND CLEDEL

QUENTIN SAURIN

DELPHINE AUVRAY

SYLVIE COMBALIER

MARYSE LASCOTE

BEATRICE PARET

SANDRA RITTER

JOSIANE ROCHER